



Rue Foch à Glaire

# Glaire

## NOVEMBRE-DECEMBRE 2020

Flash-info n° 139 de la Commune  
Imprimé par nos soins



### Edito Du Maire

Le monde associatif a dû suspendre ses activités en salle en raison des mesures sanitaires, c'est pourquoi les animations pour le Téléthon ne peuvent avoir lieu cette année. Mais comme indiqué dans ce flash info, il est possible de faire un don par chèque bancaire.

Comme les écoles, la municipalité poursuit ses activités dont la réalisation d'un trottoir piétonnier en enrobés rouge à Villette.

Je vous rappelle également que l'enquête publique pour la délimitation du périmètre de protection du château de Villette reste ouverte jusqu'au 16 décembre prochain.

En raison de l'incivilité de quelques propriétaires de chiens, j'ai dû me résoudre à prendre un arrêté relatif à la circulation et la divagation de ces derniers (page 3).

Bien que la période actuelle soit très compliquée pour les regroupements familiaux, la municipalité se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année en vous invitant à demeurer très prudents.

Bonne lecture.

André GODIN

## Spécial téléthon 2020



**VOUS ÊTES LE MOTEUR DE NOS VICTOIRES**

L'AFM-Téléthon mobilise près de **1 000 experts** dans ses laboratoires, chez ses partenaires et finance plus de **200 programmes** de recherche. **Notre objectif : explorer toutes les voies pour guérir.**

La situation sanitaire oblige les associations et le conseil municipal à annuler toutes les manifestations en présentiel concernant le Téléthon.

Mais face à la covid 19, nous ne baissons pas les bras. Le Téléthon n'est pas absent cette année. Nous avons décidé de le faire sous une autre forme. Une urne sera disponible à la mairie jusqu'au 15 décembre pour recevoir vos dons par chèque. Si vous vous déplacez en dehors des heures d'ouverture de la mairie, déposez votre chèque à l'ordre de l'AFM Téléthon dans la boîte aux lettres près de la porte d'entrée de la mairie.

Ensemble contre les maladies orphelines, relevons une fois encore le défi pour une collecte significative.

### FAITES UN DON

35€

55€

**75€**

100€

Autre montant

**25,50€**

C'est ce que vous coûtera ce don après les 66% de réduction d'impôt

**DONNER**

DON MENSUEL

LEGS ET DONATION

Ligne directe donateurs : 0825 07 90 95  
(0,15€ TTC/min + prix d'un appel local)

## Quelle que soit la situation, la croix rouge rappelle



La croix rouge chez vous  
Ecoute et livraison solidaire  
**09 70 28 30 00**

Le service proposé par la Croix-Rouge française a trois objectifs :

### 1/ Conciergerie et Lien social

- Livraisons solidaires à des personnes isolées (médicaments, produits alimentaires et d'hygiène)

Allo, comment ça va ? pour des appels

de convivialité à des personnes isolées.

**2/ Ecoute et soutien psychologique** par des bénévoles de la Croix-Rouge formés à l'écoute

### 3/ Volontariat ponctuel

Recueil des demandes de volontariat ponctuel de personne désirant participer à des actions menées localement par la Croix-Rouge.

## Quelle vie pour nos écoliers pendant la Covid-19 ?

Accueillis le 1er septembre dans un cadre serein, nos élèves ont retrouvé le 2 novembre, après 2 semaines de vacances, les bancs de leur classe dans des conditions drastiques. Le protocole sanitaire renforcé impose le port du masque dès l'âge de 6 ans. Les déplacements entre le domicile et l'école doivent être justifiés par une attestation nominative temporaire ou permanente.



*1er septembre: une rentrée sereine, les enfants ne portent pas de masque*

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos, comme dans les espaces extérieurs de l'école. Les enfants doivent se familiariser avec l'usage du masque: Quelles sont les règles de distanciation physique à appliquer? Quelles sont les règles de brassage entre les élèves de groupes différents? Quelles sont les recommandations pour le fonctionnement de la cantine?



"Du 12 au 16 octobre a eu lieu la semaine du goût, mais avec les événements actuels, elle est passée un peu inaperçue... Traditionnellement, les élèves de Glaire se rendent au lycée hôtelier de Bazeilles pour des ateliers toujours appréciés mais, cela n'a pas été possible cette année. Qu'à cela ne tienne, nous avons organisé des ateliers le jour des vacances et les enfants ont pu découvrir des fruits et légumes de saison : pommes, poires, noix, noisettes, châtaignes et

cucurbitacées en tout genre ! Le matin, nous avons cuisiné et l'après midi nous avons dégusté la compote de pommes, les châtaignes, la soupe de potimarron et le gâteau de potimarron ! Ces occasions restent toujours un vrai moment de partage et de bonheur à l'école. "

« Texte et photos réalisés par l'équipe pédagogique »

## Les recommandations du ministère de l'agriculture

### RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSECURITE

Pour lutter contre

### L'INFLUENZA AVIAIRE

Dans les basses- cours

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe. Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- **confiner vos volailles** ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une **surveillance quotidienne** de vos animaux **qui sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.**

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**

- **éviter tout contact direct** entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- **protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination** sans contact possible avec des cadavres. **Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés** en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- **réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé** pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

En savoir plus : [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

## Glaire, une commune, 3 villages le 11 novembre 2020



Crise sanitaire oblige, cette année, la cérémonie d'hommage rendu à nos morts des opérations de guerre de 1914 à maintenant, a été organisée "en présence des seuls membres du conseil municipal.

A 10h30 une gerbe a été déposée au monument aux morts de IGES, et vers 11h le même cérémonial s'est déroulé au monument aux morts de Glaire.

Le maire André Godin a lu la lettre de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

Cette date du 11 novembre 2020 est d'autant plus importante qu'elle marque le centième anniversaire du choix du Soldat inconnu.

Le 10 novembre 1920, dans la citadelle de Verdun, Auguste Thin, soldat de 2ème classe dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat mort parmi tous ceux qui ont laissé leur vie pendant ces quatre années de guerre et qui est devenu le soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France reconnaissant, accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de triomphe le cercueil du soldat inconnu, saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Depuis 1923, la flamme du souvenir ravivée chaque soir, veille nuit et jour sur la tombe pour que jamais ne s'éteigne la mémoire.

Le 11 novembre 2020, c'est aussi l'entrée de Maurice Genevoix au panthéon.

Mobilisé en 1914, il dut interrompre ses études pour rejoindre le front comme officier d'infanterie. Très grièvement blessé, il devait tirer de l'épreuve terrible que fut la guerre des tranchées la matière des cinq volumes de *Ceux de 14 : Sous Verdun* (1916), *Nuits de guerre* (1917), *Au seuil des guitounes* (1918), *La Boue* (1921), *Les Épargnes* (1923), œuvre qui prit place parmi les grands témoignages de la Première Guerre mondiale.

Maurice Genevoix est entré au Panthéon avec ses millions de frères d'armes dont il a immortalisé le souvenir.

## Arrêté municipal relatif à la circulation et la divagation des chiens

Le Maire de Glaire

ARRÊTE

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 213 du code rural modifié par la loi n°89-412 du 22 juin 1989 ainsi que les articles 213-1A, 213-1 et 213-2 du même code;

Vu le décret n°76-1085 du 02 novembre 1976;

Vu l'arrêté interministériel du 25 octobre 1982;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes les mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux.

### Article 1

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

### Article 2

Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il sera identifié.

### Article 3

Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés

### Article 4

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

### Article 5

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Ardennes

M. le Maire de la commune de Glaire

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Glaire le 30 novembre 2020

Signé: André Godin Maire de Glaire



## Appel au don du sang



Donner son sang,  
c'est offrir la vie.

www.dondusang.net



Monsieur le préfet des Ardennes et madame la directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Communiquent.

« La question des collectes de sang en période de pandémie s'est posée. Toutefois, la position du ministre est claire, les collectes sont autorisées. Le ministre de la santé, M. Olivier VERAN et le directeur général de la santé le professeur Jérôme SALOMON ont clairement indiqué qu'une collecte de sang était un lieu de passage et non de rassemblement et qu'elle devait être maintenue, avec un respect strict des mesures barrières, et notamment de distanciation et de port de masque ». **Donnez votre sang!**

## L'AG des associations en période de crise sanitaire

### Comment organiser son AG en période de crise sanitaire ?

Hors période de confinement, les AG peuvent se dérouler :

- a) de préférence **en présentiel**, en respectant les mesures et les gestes barrières ;
- b) **à distance** si l'organisation en présentiel ne permet pas de respecter ces mesures et gestes barrières.

**Durant la période de confinement**, les AG ne peuvent se dérouler **qu'à distance**, via une conférence téléphonique ou audiovisuelle. Elle ne peut pas se réduire à des échanges de courriels.



L'Assemblée Générale des échantons s'est tenue le 16 octobre avant le confinement dans le respect des gestes barrières

## La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales communique



La CNRACL procédera au renouvellement de son conseil d'administration du 1er au 15 mars 2021.

L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

La liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL de la commune admis à la retraite au 1er septembre 2020, sera affichée dans le hall de la mairie conformément à l'article 12 de l'arrêté du 25 août 2020, au plus tard le 14 décembre 2020.

Pour plus d'informations,

Les électeurs peuvent consulter le site [www.retraites.fr](http://www.retraites.fr) rubrique « nous connaître »; sous rubrique « élections ».

Ou téléphoner au 0557579100 du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

## Du nouveau à l'école maternelle



Après avoir équipé de rideaux les fenêtres de la salle du conseil municipal, Sylviane Wanwets Winkel, a renouvelé la literie de l'école maternelle.

Au retour des vacances de la toussaint, les enfants ont profité des nouvelles couettes et nouveaux coussins entièrement faits à la main. « Merci marraine »



Rendez-vous sur le site communal : [www.mairie-glaire.fr](http://www.mairie-glaire.fr)

Mairie de Glaire — 5, place de la Mairie — Tél 03 24 27 26 53 — Courriel : [glaire@wanadoo.fr](mailto:glaire@wanadoo.fr)